



CYCLE DE L'EAU

## Qualité de l'eau

Les conditions climatiques et géologiques de notre territoire permettent de disposer de ressources suffisantes en quantité. Nos réservoirs naturels sont pour l'heure à l'abri de la sécheresse et nos rivières jouissent d'un débit régulier tout au long de l'année. La Communauté urbaine concentre donc son action sur les opérations de contrôle et de maintien de la qualité de l'eau.



*Captage de Saint-Laurent-de-Brèvedent*  
©PATRICK BOULEN

## L'eau sous haute surveillance

Des équipements en ligne installés à plusieurs centaines de points s'assurent en permanence que l'eau est propre à la consommation.

Tout signalement est immédiatement traité, **7 jours sur 7 et 24h/24**. De fait, l'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé. Des textes définissent précisément le contrôle officiel effectué par l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**. Réalisé sur le réseau d'eau potable de chaque commune, ce contrôle relève de la compétence du Ministère de la Santé et concerne 54 éléments ou familles d'éléments. Chaque année, une synthèse sur la qualité de l'eau est établie par l'ARS et jointe à la facture d'eau reçue par les particuliers. Cette synthèse est fonction du secteur de distribution dont dépend chaque particulier. L'eau qui coule du robinet est **bonne à boire et plus économique** que l'eau vendue en bouteille. Pour évacuer l'éventuel résidu d'odeur ou de goût dû à son traitement, il suffit de la laisser quelques minutes à l'air libre dans un verre ou une carafe avant de la consommer.



Source de Saint-Laurent-de-Brèvedent  
©PATRICK BOULEN

## La qualité de l'eau sur votre secteur

Le réseau d'eau potable est divisé en plusieurs secteurs. L'ARS a défini pour chacun de ces secteurs le type d'analyse et leur nombre.

Pour connaître les informations liées à votre secteur, consultez [cette page](#).

## Principaux paramètres de la qualité de l'eau

L'eau distribuée par le Havre Seine Métropole **contient naturellement des sels minéraux**, notamment du calcium et du magnésium. C'est une boisson à boire sans modération par tout le monde, y compris par les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants dès leur plus jeune âge...

### *Le calcaire et la dureté de l'eau*

La dureté de l'eau est l'indicateur mesurant sa **teneur en calcium et en magnésium**. Elle se mesure en "degrés français" symbolisé °F. On distingue les eaux "douces" (moins de 15°F), "moyennement dures à dures" (de 15 à 35°F) et "très dures" (plus de 35°F).

L'eau distribuée sur notre territoire a une **dureté moyenne de 26 ° F**. Elle est donc "moyennement dure à dure".

Les dépôts calcaires ont un **effet protecteur** sur les canalisations excepté celles en plomb. Il faut cependant veiller à faire détartre régulièrement les installations d'eau chaude sanitaire.

Cette formation de tartre étant très liée à la température de l'eau, il est préférable de régler la température en sortie de chauffe-eau entre 55°C et 60°C.

Une température plus basse favoriserait la prolifération bactériologique.

Le recours éventuel à un **adoucisseur** nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries). En petite ou grande quantité, le calcaire n'a **aucune incidence négative** sur la santé. Au contraire, il est même recommandé pour la croissance ou pour se prémunir de la décalcification, de boire une eau contenant des sels minéraux, comme le magnésium ou le calcium.

## ***La bactériologie***

Le contrôle de la qualité microbiologique de l'eau repose essentiellement sur la **recherche de germes** que l'on trouve dans l'intestin de l'homme et des mammifères. Leur présence dans l'eau peut être le signe d'une contamination d'origine fécale et peut donc laisser craindre la présence d'autres germes susceptibles de provoquer une maladie. Les normes en vigueur imposent une absence totale de ces germes.

Sur tous les sites de production, le **chlore est utilisé comme désinfectant** pour l'élimination des germes pathogènes et pour la sécurité sanitaire du transport de l'eau dans les canalisations. Il empêche en effet la multiplication des germes (bactéries, virus) dans les conduites de distribution d'eau, depuis les usines de traitement jusqu'au robinet des consommateurs.

La présence de chlore dans l'eau potable répond donc à un objectif sanitaire et **garantit la santé des consommateurs.**

## ***Les nitrates***

Les nitrates sont **présents naturellement** dans de nombreux aliments (charcuterie, légumes, fruits, etc.). Leur consommation excessive -en particulier par les nourrissons et les jeunes enfants - présente des inconvénients pour la santé, notamment s'ils se décomposent en nitrites dans l'organisme.

La **norme de qualité** (50 mg/l) conditionne la potabilité de l'eau. L'eau distribuée par le Havre Seine Métropole a une concentration bien inférieure à cette norme. Elle peut être bue sans aucun risque pour la santé toute l'année.

## ***Les pesticides***

Ce sont des **produits phytosanitaires** qui regroupent tout un ensemble de substances chimiques destinées à protéger les végétaux contre les organismes nuisibles et à détruire les végétaux indésirables. La norme fixe à **0,1 microgramme par litre** la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié et à **0,5 microgramme par litre** la concentration totale en pesticides.

Le Havre Seine Métropole a mis en place sur la majorité de ses installations de traitement un étage de traitement au charbon actif destiné à abattre le taux de pesticides présents éventuellement dans l'eau brute.

## ***Le plomb***

Le plomb que l'on peut trouver dans l'eau du robinet provient **principalement des canalisations**. En effet, même si le plomb est aujourd'hui interdit d'utilisation pour les canalisations du réseau public de distribution d'eau potable, il existe encore dans les tuyauteries intérieures des constructions anciennes ainsi que dans certains anciens branchements publics.

La réglementation actuelle limite à **10 µg/l la teneur en plomb** dans l'eau du

robinet. Des campagnes de renouvellement des canalisations et des branchements en plomb ont été entreprises depuis plusieurs années pour satisfaire aux exigences réglementaires.

Cependant si vous habitez une construction ancienne, vos canalisations intérieures peuvent alors charger votre eau en plomb. Il faut **laisser couler l'eau** quelques instants avant de remplir une carafe pour éliminer d'éventuelles particules de plomb dans l'eau.

Si votre installation intérieure est équipée d'un adoucisseur d'eau, veillez à ne pas trop adoucir l'eau et à bien régler cet appareil. Suivez rigoureusement les mesures d'utilisation et d'entretien prescrites par le constructeur et veillez à le faire entretenir régulièrement par un professionnel.